

## Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1886.

### CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

#### RAPPORT ANNUEL.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre, en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847, un rapport sur l'administration, pendant l'année 1885, et sur la situation matérielle, au 31 décembre dernier, de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations.

Ce rapport, conçu dans la forme habituelle, est suivi des états de situation des deux caisses et d'une déclaration de la commission de surveillance qui a été entendue, selon le vœu de la loi.

#### CAISSE D'AMORTISSEMENT.

##### FONDS D'AMORTISSEMENT.

Les fonds d'amortissement pour l'année 1885, qui ont été mis successivement à la disposition de la caisse, s'élèvent à fr. 6,176,542 66 c<sup>s</sup>; cette somme se répartit entre les dettes amortissables de la manière indiquée dans le tableau ci-après :

DETTES.		FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL.	DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	Total.
Dettes à 3 % . . . . .	519,859,000 »	1,039,718 »	285,757 50	1,525,475 50
— 4 % (1 <sup>re</sup> série). . . . .	907,974,582 22	4,098,020 16	78,652 »	4,177,272 16
— 4 % (2 <sup>e</sup> — ). . . . .	154,719,000 »	675,595 »	•	673,595 •
TOTAL. . . fr.	1,562,552,382 22	5,815,933 16	364,409 50	6,176,542 66

La dotation d'amortissement du 3 p. % est de fr. 0,20 p. % du capital nominal émis; celle du 4 p. %, 2<sup>me</sup> série, est de  $\frac{1}{2}$  p. %. Le capital de ces deux dettes n'a subi aucune modification pendant l'année 1885; la dotation est donc la même que celle de l'année dernière.

Le capital de la dette à 4 p. %, 1<sup>re</sup> série, s'élevait au 1<sup>er</sup> janvier 1885 à. . . . . fr. 902,584,282 22

Il s'est augmenté, en 1885, du capital délivré en paiement du prix de construction de lignes de chemins de fer, savoir :

1 <sup>o</sup> En vertu de la convention-loi des 31 janvier-15 mars 1875 . . . . .	fr. 300 »
2 <sup>o</sup> en vertu de la convention-loi des 1/26 juin 1877. . . . .	5,261,400 »
3 <sup>o</sup> en vertu de la convention-loi des 13 novembre-19 décembre 1876 . . . . .	128,400 »
	5,390,100 »

Au 31 décembre 1885, la dette à 4 p. %, 1<sup>re</sup> série, atteignait donc en capital nominal . . . . . fr. 907,974,382 22

La dotation afférente à l'année 1885 ne correspond pas, calculée à raison de  $\frac{1}{2}$  p. %, au capital qui vient d'être indiqué; pour l'établir, il y a lieu de tenir compte des données ci-après :

En vertu de l'arrêté royal du 27 avril 1885, réglant les conditions d'émission d'un emprunt de 164,796,000 francs, la dotation d'amortissement de cet emprunt n'a commencé à courir que le 1<sup>er</sup> mai dernier; le semestre échu le 1<sup>er</sup> novembre a donc seul été ordonné au profit de la caisse, en 1885.

En ce qui concerne les titres délivrés en paiement du prix de construction de chemins de fer, la dotation prend seulement cours à partir du premier jour du semestre qui suit la date de l'émission; la caisse n'a donc reçu, au 1<sup>er</sup> mai et au 1<sup>er</sup> novembre 1885, que les dotations afférentes aux titres délivrés respectivement avant le 1<sup>er</sup> novembre 1884 et le 1<sup>er</sup> mai 1885.

Le fonds d'amortissement de la dette à 4 p. %, 1<sup>re</sup> série, a, en conséquence, été calculé, pour 1885, de la manière suivante :

SEMESTRE ÉCHU LE	DOTATION.	INTÉRÊTS des CAPITAUX amortis.	TOTAL.
1 <sup>er</sup> mai 1885. . . . .	$\frac{1}{4}$ p. % sur 756,490,382 22 = . . fr. 1,841,248 45	59,526 •	1,880,574 45
1 <sup>er</sup> novembre 1885 . . . . .	$\frac{1}{4}$ p. % sur 902,948,682 22 = . . . . 2,257,371 71	59,526 •	2,206,697 71
	TOTAUX. . fr. 4,008,620 16	78,052 •	4,177,272 16

*Emploi des fonds.*

La caisse a eu à sa disposition en 1885 :

1° Les fonds d'amortissement non employés au 31 décembre 1884 . . . . .	fr. 2,760,409 29
2° Les fonds de l'année 1885 . . . . .	6,176,342 66
<b>ENSEMBLE . . . . .</b>	<b>fr. 8,936,751 95</b>

Pour acquérir un capital de 4,363,200 francs en titres 3 p. %, elle a dépensé une somme de . . . . . fr. 4,223,460 69

Elle a reversé au Trésor les fonds d'amortissement des dettes à 4 p. %, qui n'ont pu recevoir leur destination à cause de l'élévation des cours au-dessus du pair (¹) . . . . . 4,429,727 90

5,653,188 59

Le surplus, soit . . . . . fr. 3,283,563 36  
reste disponible et sera rattaché au compte de 1886.

*Situation des emprunts.*

Le capital non amorti des emprunts jouissant d'une dotation d'amortissement s'élevait, au 31 décembre 1885, à . . . . . fr. 1,550,679,682 22

## SAVOIR :

Dettes à 3 p. % . . . . .	fr. 509,952,600 »
— 4 p. % 1 <sup>re</sup> série . . . . .	906,008,082 22
— 4 p. % 2 <sup>me</sup> série . . . . .	134,719,000 »
	<u>Fr. 1,550,679,682 22</u>

(¹) Cette somme est formée des dotations ci-après :

4 p. % 1 <sup>re</sup> série :	
Semestre échu le 1 <sup>er</sup> novembre 1884 . . . . .	fr. 1,875,558 45
— le 1 <sup>er</sup> mai 1885 . . . . .	1,880,574 45
	<u>3,756,132 90</u>
4 p. % 2 <sup>me</sup> série :	
Semestre échu le 1 <sup>er</sup> août 1884 . . . . .	fr. 336,797 50
— le 1 <sup>er</sup> février 1885 . . . . .	336,797 50
	<u>673,595 »</u>
	<u>4,429,727 90</u>

*Taux des rachats.*

Les rachats de 5 p. %, effectués en janvier 1885, ont eu lieu à des taux variant de 85.45 à 86 ; le cours a ensuite sensiblement progressé, et pour employer entièrement la dotation afférente au semestre échu le 1<sup>er</sup> mai 1885, la caisse a dû payer, en septembre dernier, le taux de 90.50.

Les situations semestrielles publiées au *Moniteur* des 9 août 1885 et 9 mars 1886 indiquent, date par date, les capitaux rachetés et le prix des rachats.

## CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Le chiffre des cautionnements déposés à la caisse a subi, en 1885, une légère réduction ; celui des consignations est resté, pour ainsi dire, stationnaire. Toutefois, on constate sur l'ensemble des dépôts une augmentation de 18 millions environ ; cette augmentation est due exclusivement aux placements effectués pour le compte de la caisse d'épargne.

Le tableau ci-après présente la situation de la caisse à partir de l'année 1850, et il renseigne le montant des dépôts pour chaque branche de service.

ANNÉES	Situation, au 31 décembre de ces années, des sommes et valeurs (par milliers de francs) déposées du chef de									
	cautionnements de comptables et de contribuables (en numéraire).	cautionnements d'entrepreneurs, d'ajudicataires et d'agents commerciaux (en numéraire).	cautionnements versés en fonds publics (valeur nominale).	consignations judiciaires et autres (en numéraire).	cautionnements de remplacants dans la milice (en numéraire).	fonds de rémunération des militaires (intérêts compris) (en numéraire).	fonds provenant des bénéfices des jeux de Sjn en 1871 et 1872 (en numéraire).	application des fonds d'épargne de la caisse (valeur nominale des capitaux).	autres services.	ENSEMBLE.
1850	9,608	•	•	2,905	•	•	•	•	•	12,513
1855	10,477	763	4,615	4,746	•	•	•	•	•	20,601
1860	12,647	1,059	5,510	7,172	•	•	•	•	•	26,388
1865	14,762	2,148	12,505	7,457	•	•	•	•	•	36,872
1870	15,700	1,405	11,463	11,197	505	•	•	6,126	•	46,106
1875	20,988	2,015	15,467	21,377	2,051	11,562	3,395	26,796	•	101,429
1880	28,916	5,084	17,732	52,156	1,534	5,271	176	64,227	2,356	154,352
1881	50,697	5,050	16,212	55,474	1,175	1,126	161	87,220	1,705	179,707
1882	51,755	6,326	18,580	59,940	747	1,184	154	125,215	1,151	223,001
1885	52,672	5,351	17,022	59,877	348	615	159	128,535	699	226,154
1884	57,165	4,567	16,592	40,898	529	91	153	150,171	923	236,859
1885	56,587	4,506	15,049	41,053	513	71	158	156,550	713	254,900

Voici le mouvement propre à chaque catégorie de dépôts :

*Cautionnements de comptables et de contribuables.*

1° En numéraire.

Solde des sommes déposées au 31 décembre 1884 . . . fr.	37,126,253	29
Mandats de remboursement en circulation à la même époque . . . . .	29,104	58
Versements reçus en 1885 . . . . .	4,965,961	33
	<hr/>	
	Fr.	42,124,321 20
Mandats acquittés en 1885. . . . .	5,555,664	59
	<hr/>	
Solde au 31 décembre 1885 . . . . . fr.	36,587,656	81
	<hr/>	

Ce solde comprend une somme de 434,500 francs restant à inscrire.

2° En fonds publics fournis par des contribuables.

Solde au 31 décembre 1884 . . . . . fr.	3,260,700	»
Versements de 1885 . . . . .	902,800	»
	<hr/>	
	Fr.	4,163,500 »
Restitutions. . . . .	599,100	»
	<hr/>	
Solde au 31 décembre 1885 . . . . . fr.	3,564,400	»
	<hr/>	

Ce solde se décompose, suivant la nature des titres déposés, comme il suit :

Dette belge à 2 1/2 p. % . . . . . fr.	50,000	»
— 3 p. % . . . . .	1,359,700	»
— 4 p. % . . . . .	2,104,700	»
Caisse d'annuités à 4 1/2 p. % . . . . .	50,000	»
	<hr/>	
	Fr.	3,564,400 »
	<hr/>	

*Cautionnements d'entrepreneurs et d'adjudicataires.***1° En numéraire.**

	Dépôts préalables.	Cautionnements proprement dits.	Ensemble.
Solde au 31 décembre 1884. . . . . fr.	—	—	—
1884. . . . . fr.	569,224 22	4,566,940 75	5,136,164 97
Versements de 1885. . .	6,887,666 88	2,500,188 82	9,187,855 70
<b>TOTAUX . . . . fr.</b>	<b>7,456,891 10</b>	<b>6,867,129 57</b>	<b>14,324,020 67</b>
Mandats de rembourse- ment acquittés . . . . fr.	6,955,224 25	2,560,208 85	9,515,433 08
Solde au 31 décembre 1885 . . . . . fr.	501,666 87	4,506,920 72	5,008,587 59

**2° En fonds publics.**

Au 31 décembre 1885, les titres en dépôt s'élevaient en capital nominal à . . . . . fr. 10,985,720 »

## SAVOIR :

Dette belge à 2 1/2 p. % . . . . . fr.	16,600 »
— 3 p. % . . . . .	1,252,900 »
— 4 p. % . . . . .	7,400,400 »
Titres de la caisse d'annuités à 3 p. % . . . . .	747,400 »
— — 4 p. % . . . . .	561,720 »
— — 4 1/2 p. % . . . . .	871,500 »
Obligations du crédit communal à 4 p. % . . . . .	31,500 »
— — 4 1/2 p. % . . . . .	122,100 »
<b>TOTAL. . . . fr.</b>	<b>10,985,720 »</b>

*Consignations.*

Le solde au 31 décembre 1884 était de . . . . . fr.	40,898,519 48
Les versements nouveaux ont été de . . . . .	16,862,196 77
	fr. 57,760,716 25
et les remboursements de . . . . .	16,707,040 46
Le solde au 31 décembre 1885 est donc de . . . . . fr.	41,053,675 79

Les opérations de l'année se répartissent, par nature de dépôts, de la manière suivante :

NATURE des DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.	CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1884.	CAPITAUX déposés EN 1885.	CAPITAUX remboursés EN 1885.	EXCÉDENT		CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1885
				des DÉPÔTS effectués en 1885 sur les remboursements.	des REMBOURSEMENTS sur les DÉPÔTS effectués en 1885.	
1. Capitaux remboursés par les Pays-Bas . . . . .	7,546 93	»	»	»	»	7,546 93
2. Saisies réelles du Hainaut . . . . .	73,173 56	»	222 22	»	222 22	72,951 14
3. Cautionnements pour mise en liberté provisoire. (Loi du 18 février 1852.)	105,455 49	52,600 »	60,403 01	»	27,803 01	75,650 48
4. Cautionnements en garantie de droits de succession. (Loi du 27 décembre 1817.) . . . . .	414,858 92	57,909 90	6,547 44	51,562 46	»	446,401 38
5. Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique. . . . .	3,086,528 17	4,071,248 53	5,579,381 57	»	608,153 04	2,478,305 13
6. Fonds disponibles de la masse des détenus des maisons centrales, et de la masse d'habillement des gardiens . . . . .	85,655 28	8,010 33	4,000 »	4,010 33	»	80,665 61
7. Sommes appartenant à des successions vacantes . . . . .	418,710 07	251,588 51	212,963 99	38,622 52	»	457,535 49
8. Sommes appartenant à des absents . . . . .	580,710 51	21,609 43	116,088 41	»	94,478 08	486,231 53
9. Fonds de mineurs et interdits. (Loi du 16 décembre 1851.) . . . . .	20,224,770 52	2,200,525 02	2,406,135 93	»	115,812 91	20,108,937 61
10. Fonds de faillites. (Loi du 18 avril 1851.) . . . . .	7,421,182 75	4,148,633 52	4,581,881 04	»	433,247 52	6,987,935 21
11. Sommes frappées de saisie-arrêt dans les caisses du Trésor. (Lois du 16 mai 1846 et du 28 décembre 1867.)	20,652 42	4,787 35	624 »	4,163 35	»	24,815 77
12. Dépôts de toute autre nature . . . . .	8,461,316 18	5,095,486 18	3,758,990 85	1,356,495 33	»	9,817,811 51
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>40,898,519 48</b>	<b>16,862,196 77</b>	<b>16,707,040 46</b>	<b>1,434,853 99</b>	<b>1,279,607 68</b>	<b>41,053,675 79</b>
EXCÉDENT DES DÉPÔTS SUR LES REMBOURSEMENTS. . . . .fr.				153,156 31		

#### Cautionnements de remplaçants.

La caisse a continué, en 1885, à restituer les cautionnements de remplaçants, dont le remboursement était devenu exigible.

Ces cautionnements ont été fournis sous le régime de l'article 72 de la loi du 3 juin 1870, abrogée par celle du 17 septembre 1875.

Les opérations de l'année se résument comme il suit :

**1° Principal.**

Solde au 31 décembre 1884. . . . . fr.	231,232 48
Mandats délivrés en 1885 au profit de remplaçants licenciés ou envoyés en congé illimité . . . . .	11,275 96
Capital inscrit au 31 décembre 1885 . . . . . fr.	<u>219,958 52</u>

**2° Intérêts.**

Solde au 31 décembre 1884 . . . . . fr.	95,549 80
Intérêts mandatés au profit de remplaçants . . . . .	5,045 09
Solde à nouveau . . . . . fr.	<u>90,504 71</u>
<b>TOTAL GÉNÉRAL. . . . . fr.</b>	<b><u>310,463 23</u></b>

**RÉMUNÉRATION DES MILICIENS.**

La situation des diverses caisses de milice, dont la gestion a été confiée à la caisse des dépôts et consignations, et qui ont été constituées au moyen de cinq subventions de 2 millions chacune allouées pour les classes de 1871 à 1875, se présentait au 31 Décembre 1885 comme il suit :

CLASSES DE MILICE.	SUBVENTIONS et intérêts accumulés.	FONDS			FONDS tenus en réserve au 31 décembre 1885.
		versés à la Caisse générale d'épargne et de retraite au profit des miliciens qui ont opté pour la rémunération		ATTRIBUÉS AU TRÉSOR.	
		immédiate.	différée.		
1871 . . . . .	2,710,001 75	1,721,054 57	321,089 63	664,050 28	2,988 27
1872 . . . . .	2,765,718 15	1,740,659 82	256,402 85	755,580 26	13,095 22
1875 . . . . .	2,444,556 63	1,745,536 67	104,156 29	588,097 80	6,745 78
1874 . . . . .	2,536,645 79	1,882,080 17	96,145 79	500,842 39	48,577 44
1875 . . . . .	2,074,222 22	"	"	2,074,222 22	"
<b>TOTAL . . . . . fr.</b>					<b>71,406 71</b>

La liquidation de ces caisses est terminée; toutefois, la somme de fr. 71,406 71 c<sup>s</sup>, qui reste disponible, doit être tenue en réserve pour le règlement de certains cas litigieux.

*Ville de Spa.*

La caisse des dépôts et consignations a été chargée du placement provisoire d'un subside de 890,000 francs, qui a été alloué à la ville de Spa par la loi du 21 août 1874, et dont le montant est destiné au paiement de certains travaux d'embellissement et d'utilité communale.

Elle était encore dépositaire, de ce chef, au 31 décembre 1884, de titres de la caisse d'annuités s'élevant à un capital nominal de . . . fr. 152,800 »

Ce dépôt s'est accru, en 1885, du montant des titres de même nature achetés au moyen d'intérêts encaissés pendant l'année . . . fr. 5,400 »

Aucune remise de fonds à la ville de Spa n'ayant été autorisée, en 1885, par le Département de l'Intérieur, la caisse restait dépositaire, au 31 décembre 1885, d'un capital nominal de . . . fr. 158,200 »

*Avances pour construction de maisons d'école.*

La loi du 14 août 1873 a confié à la caisse des dépôts et consignations le soin de recouvrer les avances faites, en vertu de cette loi, aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école.

Après avoir couvert, au moyen des recouvrements effectués, les crédits alloués par les lois des 4 juin 1878 et 27 août 1880, et par la loi du Budget général de 1884, la caisse a placé en obligations de l'Etat une partie des sommes qu'elle avait reçues. Elle détenait, au 31 décembre 1884, un capital de 1,189,700 francs en titres de la dette publique à 3 p. % et un solde en espèces de fr. 357,277 57 c<sup>s</sup>.

La loi du 29 décembre 1884, approuvant la cession à la caisse d'épargne des annuités de remboursement souscrites avant cette époque par les provinces et les communes, a, en outre, décidé que les fonds et valeurs détenus par la caisse des dépôts seraient réalisés au profit du Budget des Recettes et Dépenses extraordinaires de 1885.

La caisse a en conséquence versé au Trésor :

1° La somme de . . . fr. 357,277 57  
mentionnée ci-dessus;

2° Celle de . . . 2,760 66  
montant des annuités échues au 31 décembre 1884 et non recouvrées à cette époque;

3° Le produit de la réalisation du capital de 1,189,700 francs en titres 3 p. % . . . 1,087,256 33

4° Les intérêts échus sur ce capital et encaissés pendant l'année 1885 . . . 19,779 »

ENSEMBLE. . . fr. 1,467,073 56

Deux nouvelles avances de fonds ont été consenties en 1885; elles s'élèvent ensemble à . . . . . fr.	24,100 »
De ce chef, la caisse a reçu des annuités de remboursement soit . . . . .	75 87
qu'elle a reversées au Trésor; elle procédera de la même manière pour les annuités à recevoir ultérieurement, et ce jusqu'à concurrence des crédits restant à couvrir, soit . . . fr.	24,026 15

*Capitalisation d'annuités dues par l'État pour construction de chemins de fer.*

C'est au moyen des versements effectués par la Banque de Belgique et la Société de construction, en conformité de l'article 37 de la convention du 1<sup>er</sup> juin 1877, que ce fonds a été créé.

Il est destiné à parfaire, jusqu'en 1886 inclusivement, l'annuité de 4,000 francs par kilomètre que l'État, en vertu de l'article 33, § 2 de la convention précitée, ne doit intégralement qu'à partir de 1887.

Au 31 décembre 1884, ce fonds présentait un solde de . . . fr.	354,202 36
auquel il y a lieu d'ajouter les intérêts de l'année 1885, soit . . . . .	11,849 94

ENSEMBLE. . . . . fr. 366,052 27

Il faut en déduire une somme de . . . . . 246,455 44

qui a été versée au Trésor pour compléter l'annuité kilométrique de 3,680 francs, due par l'État pour l'année 1885.

Au 31 décembre 1885, la caisse restait donc dépositaire d'une somme de . . . . . fr.	119,598 83
--	------------

*Emploi des fonds de cautionnements et de consignations.*

Le produit des placements effectués au moyen des fonds de dépôts et de consignations s'est élevé, en 1885, à la somme de . . . . . fr. 3,168,745 41 qui a été versée au profit du Budget des Voies et Moyens.

D'autre part, le Budget de la Dette publique a supporté une charge de . . . . . 2,620,257 86 se décomposant comme il suit :

Intérêts des cautionnements de comptables et de contribuables . . . . . fr.	1,271,888 83
Intérêts des cautionnements de remplaçants . . . . .	9,953 72
— d'entrepreneurs . . . . .	127,796 41
Intérêts des consignations . . . . .	1,210,638 90
Fr.	2,620,257 86

L'excédent en faveur du Trésor est donc de . . . fr. 548,488 55

**CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.**

---

Les fonds appartenant à la caisse générale d'épargne et de retraite et qui sont destinés à être placés d'une manière définitive sont, aux termes de l'article 30 de la loi du 16 mars 1865, versés à la caisse des dépôts et consignations, qui en fait le placement. Elle a la garde des valeurs achetées et est chargée également de les réaliser.

L'annexe n° 3 fait connaître les diverses opérations qui ont été effectuées en conformité de cette disposition et des décisions du conseil d'administration.

Les valeurs appartenant à la caisse d'épargne, et dont la caisse des dépôts était dépositaire au 31 décembre 1884, s'élevaient en capital nominal à . . . . . fr. 124,999,850 »

Les placements de l'année ont été de . . . . . 19,330,800 »

ENSEMBLE. . . fr. 144,330,650 »

et les réalisations de . . . . . 11,175,000 »

RESTE. . . fr. 133,155,650 »

La caisse des dépôts est également dépositaire des cautionnements fournis en fonds publics par les membres des comptoirs agricoles, soit . . . . . 58,000 »

Au 31 décembre 1885, elle avait donc la garde de valeurs s'élevant en capital nominal à . . . . . fr. 133,193,650 »

Les créances hypothécaires possédées par la caisse d'épargne montaient au 31 décembre 1884 à . . . . . fr. 11,171,477 40

Il a été consenti, en 1885, de nouveaux prêts pour. . . . . 585,000 »

ENSEMBLE. . . fr. 11,756,477 40

Les remboursements sont de . . . . . 258,300 »

Il restait donc en portefeuille au 31 décembre 1885, des créances hypothécaires pour. . . . . fr. 11,498,177 40

La caisse d'épargne est autorisée, par la loi du 15 avril 1884, à employer une partie de ses fonds disponibles en prêts agricoles. Ces prêts sont réalisés sous la garantie des comptoirs de la Banque Nationale ou de comptoirs spéciaux. La caisse des dépôts et consignations remet les fonds aux emprunteurs.

Deux comptoirs agricoles ont été organisés en 1885; l'un à Thuin, l'autre à Genappe. Il a été consenti à l'intervention :

Du premier, 15 prêts pour un capital de. . . . fr.	511,400 »
Du second, 31 — — . . . . .	109,700 »
<u>ENSEMBLE. 46 — — . . . . .</u>	<u>421,100 »</u>

Aucun remboursement n'a été effectué en 1885.

La caisse d'épargne a versé au profit du Trésor la somme de . . . . . fr.	12,524,153 63
valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 1885 des annuités qui lui ont été cédées par convention du 25 octobre 1884; elle a encaissé les annuités échues en 1885 et qui s'élèvent ensemble à. fr.	<u>906,158 79</u>

La caisse des dépôts a fait, en outre, pour le compte de déposants à la caisse d'épargne, 84 placements en obligations de la dette publique, pour un capital de 1,365,000 francs.

*Le Ministre des Finances,*

A. BEERNAERT.



# ANNEXES.

---

ANNEXE N° 1.

---

SITUATION GÉNÉRALE  
DE  
**LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,**  
PRÉSENTANT  
LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1886.

---

## FONDS D'AMORTISSEMENT ET EMPLOI DE CES FONDS.

DÉSIGNATION.	DETTES.			Totaux.
	5 p. %.	4 p. % 1 <sup>re</sup> série.	4 p. % 2 <sup>de</sup> série.	
	519,850,000 *	997,974,382 22	154,719,000 *	

## FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles. . . . .	1,059,718 *	4,008,620 16	675,595 *	5,811,933 16
Intérêts des capitaux amortis. . . . .	285,757 50	78,652 *	*	364,409 50
Fonds d'amortissement de l'année 1885. . . . .	1,325,475 50	4,177,272 16	675,595 *	6,176,342 66
Dotations et intérêts des années antérieures. . . . .	7,601,969 *	21,398,017 77	1,683,987 50	30,684,874 27
	8,927,444 50	25,576,189 93	2,357,582 50	36,861,216 93

## EMPLOI DES FONDS.

Coût des rachats effectués en 1885. . . . .	1,223,460 69	*	*	1,223,460 69
Coût des rachats effectués antérieurement. . . . .	7,055,915 66	1,970,091 72	*	9,024,007 38
	8,277,376 35	1,970,091 72	*	10,247,468 07
Attribution au Trésor des fonds non employés par suite de l'élévation du cours des titres à 4 p. % au-dessus du pair . . . . .	*	5,756,132 90	675,595 *	4,429,727 90
Versements effectués antérieurement du même chef . . . . .	*	17,553,267 60	1,547,190 *	18,000,457 60
	8,277,376 35	25,279,492 22	2,020,785 *	33,577,653 57
En caisse au 31 décembre 1885 . . . . .	650,068 15	2,306,697 71	336,707 50	3,283,563 36
	8,927,444 50	25,576,189 93	2,357,582 50	36,861,216 93

**CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT,  
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.**

DÉSIGNATION.	DETTES.			Totaux.
	5 p. %.	4 p. % 1 <sup>re</sup> série.	4 p. % 2 <sup>de</sup> série.	
	519,859,000 »	907,974,382 22	134,719,000 *	1,562,552,382 22

**TITRES RACHETÉS.**

Titres rachetés pendant l'année 1885.	1,363,200 *	»	»	1,363,200 *
Titres rachetés antérieurement . . .	8,543,200 *	1,966,300 *	»	10,509,500 *
	9,906,400 *	1,966,300 *	»	11,872,700 *

**TITRES BRULÉS ET ANNULÉS.**

Titres brûlés. . . . .	9,886,400 *	1,966,300 »	»	11,852,700 *
Titres frappés du timbre : <i>Racheté pour l'amortissement</i> . . . . .	20,000 *	»	»	20,000 *
	9,906,400 *	1,966,300 *	»	11,872,700 *

**ÉTAT COMPARATIF**

*de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette  
amortie au 31 décembre 1885.*

1° Titres à amortir. . . . .	519,859,000 »	907,974,382 22	134,719,000 *	1,562,552,382 22
2° — amortis . . . . .	9,906,400 »	1,966,300 »	»	11,872,700 *
3° — restant à amortir . . . . .	509,952,600 »	906,008,082 22	134,719,000 *	1,550,679,682 22

Bruxelles, le 31 mars 1886.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé  
de la gestion de la caisse d'amortissement,*

BIDEZ.

## ANNEXE N° 2.

## SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

## ACTIF.

*Dépôts et*

Trésor public.	{	Son compte courant . . . . .	82,608,578 58	} 82,652,479 45
		Mandats en circulation . . . . .	43,900 87	

*Fonds publics et dépôts*

Caissier de l'État, S/C de cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire . . . . .	— 15,049,786 87
Placements définitifs pour le compte de la caisse générale d'épargne et de retraite . . . . .	150,550,922 24
— pour le compte de la ville de Spa . . . . .	158,200 »

*Placements des*

Caissier de l'État, S/C courant . . . . .	53,818 05
---	-----------

A REPORTER. . . . . fr. 254,425,306 01

## CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1885.

## PASSIF.

*consignations.*

Cautionnements en numéraire de comptables et de contribuables . . . . .	{ Inscrits . . . . . fr. 56,115,554 50 A inscrire . . . . . 454,500 }	36,350,054 50	} 56,587,656 81
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de comptables, restant à payer . . . . .		37,602 51	
Cautionnements en numéraire des entrepreneurs, adjudicataires, etc. . . . .	{ Inscrits . . . . . fr. 4,416,580 70 A inscrire . . . . . 86,000 02 }	4,503,370 72	} 4,506,020 72
Mandats émis pour remboursement de cautionnements d'entrepreneurs, restant à payer . . . . .		5,541 .	
Consignations de toute nature . . . . .			41,055,675 70
Cautionnements de remplaçants . . . . .	{ Principal . . . . . fr. 210,058 52 Intérêts . . . . . 90,504 71 }	310,463 25	} 513,220 50
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de remplaçants, en circulation . . . . .		2,737 36	
Caisse de milice. (Rémunération des miliciens.) (Levée de 1871). . . . .		2,088 27	} 71,406 71
— — — ( — 1872). . . . .		15,095 22	
— — — ( — 1875). . . . .		6,745 78	
— — — ( — 1874). . . . .		48,577 44	
Quotes-parts d'annuités. (Fonds spécial) . . . . .			119,598 85

*de garantie en numéraire.*

Cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire . . . . .	{ Contribuables . . . . . 501,666 87 Entrepreneurs . . . . . 14,548,120 . }	15,040,786 87
Caisse générale d'épargne et de retraite . . . . .		156,550,022 24
Ville de Spa . . . . .		138,200 .

*fonds de dépôt.*

Trésor public, S/C d'avances . . . . .	81,600,508 50
Fonds spécial. (Réserve). . . . .	595,865 06
Ville de Spa . . . . .	45 04

A REPORTER. . . . . fr. 536,565,605 86

**ACTIF.**

REPORT. . . . fr. 254,425,206 61

**Fonds nationaux représentant les capitaux de cautionnements et de consignations :**

Fr. 6,752,780 86	capital nominal de titres à 2 1/2 p. %	acquis pour	4,070,140 16
51,048,000	• — — 3 p. %	—	21,540,451 24
15,042,275 52	• — — 4 p. % (1 <sup>re</sup> série)	—	14,789,752 03
26,456,700	• — — 4 p. % (2 <sup>e</sup> série)	—	26,014,509 32
6,456,500	• — obligations 20 £ 5 p. % du Grand-Luxembourg	—	8,067,998 10
780,500	• — — 4 £ 5 p. %	—	978,748 14
4,279,500	• — actions privilégiées	—	5,094,015 99
160	• — obligations 4 p. % de la caisse d'annuités	—	168 34
500	• — — 4 1/2 p. %	—	551 08
<b>Fr. 90,707,816 38</b>			<b>81,475,254 40</b>

**Fonds nationaux de la réserve :**

Fr. 712,300	• capital nominal de titres à 3 p. %	acquis pour	549,310 34
28,000	• — — 4 p. % (1 <sup>re</sup> série)	—	28,871 67
27,620 20	• — — 4 p. % (2 <sup>e</sup> série)	—	15,576 13
<b>Fr. 767,920 20</b>			<b>593,758 14</b>

**Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1871) :**

Fr. 2,088 27	livret de la caisse d'épargne	2,088 27
--------------	-------------------------------	----------

**Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1872) :**

Fr. 13,095 22	livret de la caisse d'épargne.	13,095 22
---------------	--------------------------------	-----------

**Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1873) :**

Fr. 6,745 78	livret de la caisse d'épargne.	6,745 78
--------------	--------------------------------	----------

**Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1874) :**

Fr. 48,577 44	livret de la caisse d'épargne	48,577 44
---------------	-------------------------------	-----------

Fr. 336,565,605 86

---

---

**PASSIF.**

---

REPORT. . . fr. 336,565,605 86

---

Fr. 336,565,605 80

---

Bruxelles, le 31 mars 1886.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé  
de la gestion de la caisse des dépôts et consignations,*

**BIDEZ.**

## ANNEXE N° 3.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. — *Mouvement et situation du portefeuille.*

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 <sup>er</sup> janvier 1885.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1885.
---------------------	--	---	--------	--	--

**Caisse des dépôts. — Fonds ordinaire :**

Titres 2 1/2 % . . . . .	6,751,888 26	892 00	6,752,780 86	•	6,752,780 86
— 3 % . . . . .	38,287,100 •	•	38,287,100 •	7,258,200 •	31,048,900 •
— 4 % (1 <sup>re</sup> série) . . . . .	9,601,925 52	6,765,250 •	16,366,875 52	1,324,600 •	15,042,275 52
— 4 % (2 <sup>de</sup> série) . . . . .	25,908,500 •	480,200 •	26,478,700 •	22,000 •	26,456,700 •
Obligations 20 £ du Grand-Luxembourg.	793,500 •	5,649,500 •	6,443,000 •	6,500 •	6,436,500 •
— 4 — . . . . .	120,900 •	651,000 •	781,800 •	1,300 •	780,500 •
Actions privilégiées . . . . .	4,247,500 •	45,500 •	4,293,000 •	13,500 •	4,279,500 •
Obligations 3 %/10, caisse d'annuités . . . . .	1,770,500 •	•	1,770,500 •	1,770,500 •	•
— 4 %/10 — . . . . .	676,950 •	80 •	677,030 •	676,870 •	160 •
— 4 1/2 %/10 — . . . . .	1,973,870 •	250 •	1,974,100 •	1,975,000 •	500 •
	90,251,333 78	13,503,552 60	103,824,886 38	13,027,070 •	90,797,816 38

**Caisse des dépôts. — Fonds spécial :**

Titres 3 % . . . . .	712,300 •	•	712,300 •	•	712,300 •
— 4 % (1 <sup>re</sup> série) . . . . .	16,220 20	11,400 •	27,620 20	•	27,620 20
— 4 % (2 <sup>de</sup> série) . . . . .	•	28,000 •	28,000 •	•	28,000 •
	728,520 20	39,400 •	767,920 20	•	767,920 20

**Caisse de milice. — Levée de 1871 :**

Livret de la caisse d'épargne . . . . .	11,485 96	154 14	11,638 10	8,649 83	2,988 27
---	-----------	--------	-----------	----------	----------

**Caisse de milice. — Levée de 1872 :**

Livret de la caisse d'épargne . . . . .	17,204 34	402 69	17,607 03	4,511 81	13,095 22
---	-----------	--------	-----------	----------	-----------

**Caisse de milice. — Levée de 1873 :**

Livret de la caisse d'épargne . . . . .	7,989 26	206 52	8,195 78	1,450 •	6,745 78
---	----------	--------	----------	---------	----------

**Caisse de milice. — Levée de 1874 :**

Livret de la caisse d'épargne . . . . .	54,051 66	1,482 15	55,533 81	6,956 37	48,577 44
---	-----------	----------	-----------	----------	-----------

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 <sup>er</sup> janvier 1885.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1885.
<b>Ville de Spa :</b>					
Obligations 4 1/2 % <sup>o</sup> , Caisse d'annuités.	132,800 "	5,400 "	138,200 "	"	138,200 "
<b>Caisse générale d'épargne et de retraite :</b>					
Titres 2 1/2 % <sup>o</sup> . . . . .	11,988,400 "	"	11,988,400 "	"	11,988,400 "
— 5 % <sup>o</sup> . . . . .	44,687,000 "	2,267,000 "	46,954,000 "	"	46,954,000 "
— 4 % <sup>o</sup> (1 <sup>re</sup> série) . . . . .	20,667,250 "	1,835,500 "	22,502,750 "	4,773,400 "	17,729,350 "
— 4 % <sup>o</sup> (2 <sup>me</sup> —) . . . . .	11,666,700 "	1,162,400 "	12,829,100 "	"	12,829,100 "
Obligations 4 1/2 % <sup>o</sup> du Crédit communal.	3,573,900 "	"	3,573,900 "	10,000 "	3,563,900 "
— Emprunt du Brabant . . . . .	121,000 "	"	121,000 "	3,000 "	118,000 "
— de la C <sup>ie</sup> Immobilière, 4 1/2 % <sup>o</sup> .	886,000 "	465,500 "	1,351,500 "	18,000 "	1,333,500 "
— d'Oignies, 3 % <sup>o</sup> . . . . .	1,119,500 "	"	1,119,500 "	8,500 "	1,111,000 "
— Forges de la Providence . . . . .	29,500 "	10,000 "	39,500 "	"	39,500 "
— de Dendre-et-Waes . . . . .	25,000 "	"	25,000 "	3,000 "	20,000 "
— Produits au Flénu . . . . .	145,000 "	"	145,000 "	2,000 "	141,000 "
— Est belge . . . . .	379,000 "	119,500 "	498,500 "	3,500 "	495,000 "
— 20 £ Grand-Luxembourg . . . . .	5,901,500 "	"	5,901,500 "	40,500 "	5,861,000 "
— 4 £ — . . . . .	1,235,500 "	"	1,235,500 "	10,900 "	1,224,600 "
— 4 % <sup>o</sup> caisse d'annuités . . . . .	5,030,600 "	"	5,030,600 "	3,030,600 "	"
— 4 1/2 % <sup>o</sup> — . . . . .	735,000 "	"	735,000 "	735,000 "	"
— du charbonnage du Hazard . . . . .	600,000 "	"	600,000 "	"	600,000 "
— de la C <sup>ie</sup> Immobilière, 4 % <sup>o</sup> . . . . .	1,800,000 "	"	1,800,000 "	"	1,800,000 "
— Quenast (1 <sup>re</sup> et 3 <sup>me</sup> série) . . . . .	50,000 "	"	50,000 "	5,000 "	45,000 "
— — (2 <sup>me</sup> série) . . . . .	38,500 "	"	38,500 "	500 "	38,000 "
— Anvers-Gand . . . . .	130,000 "	95,000 "	225,000 "	500 "	224,500 "
— Fland occidentale (1 <sup>re</sup> série) . . . . .	133,000 "	"	133,000 "	1,500 "	131,500 "
— — (2 <sup>me</sup> série) . . . . .	444,000 "	"	444,000 "	1,500 "	442,500 "
— Braine-Gand . . . . .	240,000 "	15,500 "	255,500 "	1,500 "	252,000 "
— Sambre et Meuse, 4 % <sup>o</sup> . . . . .	218,000 "	26,000 "	244,000 "	4,000 "	240,000 "
— — 4 1/2 % <sup>o</sup> . . . . .	547,000 "	"	547,000 "	"	547,000 "
— Vieille-Montagne . . . . .	3,000,000 "	"	3,000,000 "	500,000 "	2,500,000 "
— Anvers-Rotterdam . . . . .	879,000 "	25,000 "	904,000 "	7,000 "	897,000 "
— Nord de la Belgique . . . . .	1,055,000 "	"	1,055,000 "	4,000 "	1,051,000 "
— Welkenraedt . . . . .	42,000 "	"	42,000 "	"	42,000 "
— Nord-Belge . . . . .	511,500 "	"	511,500 "	3,000 "	508,500 "
— Plateaux de Herve . . . . .	353,000 "	"	353,000 "	500 "	352,500 "
— Namur-Liège . . . . .	801,000 "	"	801,000 "	2,500 "	798,500 "
— Liège-Maestricht . . . . .	265,000 "	22,500 "	287,500 "	2,000 "	285,500 "
Actions privilégiées Bruxelles-Lille-Calais	37,000 "	23,000 "	60,000 "	"	60,000 "
— Tournay-Jurbise . . . . .	67,000 "	5,500 "	70,500 "	"	70,500 "
Obligations. Solvay et C <sup>ie</sup> . . . . .	3,000,000 "	"	3,000,000 "	"	3,000,000 "
— Crédit communal 4 % <sup>o</sup> . . . . .	1,000,000 "	"	1,000,000 "	"	1,000,000 "
— Levant du Flénu, 4 1/2 % <sup>o</sup> . . . . .	485,000 "	"	485,000 "	"	485,000 "
— 3 % <sup>o</sup> caisse d'annuités . . . . .	1,117,000 "	13,256,400 "	14,373,400 "	3,100 "	14,370,300 "
— 3 % <sup>o</sup> Mons à Hautmont . . . . .	"	6,000 "	6,000 "	"	6,000 "
	124,999,850 "	19,330,800 "	144,330,650 "	11,175,000 "	133,155,650 "
Cautionnements des comptoirs agricoles.	"	38,000 "	38,000 "	"	38,000 "
Créances hypothécaires . . . . .	11,171,477 40	585,000 "	11,756,477 40	258,300 "	11,498,177 40
Prêts agricoles . . . . .	"	421,100 "	421,100 "	"	421,100 "
Annuités souscrites par les provinces et communes . . . . .	"	12,324,153 63	12,324,153 63	906,158 79	11,417,994 84
	136,171,327 40	32,699,053 63	168,870,381 03	12,339,458 79	156,530,922 24

**DÉCLARATION de la Commission de surveillance sur le rapport annuel  
de M. le Ministre des Finances.**

La Commission de surveillance instituée près la caisse d'amortissement et la caisse des dépôts et consignations déclare qu'il résulte de sa vérification, à la date du 31 décembre 1885, que le portefeuille de ces deux institutions se composait, ainsi que cela se trouve constaté dans le rapport de M. le Ministre des Finances, des titres et valeurs ci-après :

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du GOUVERNEUR de cet établissement.	
<b>A.</b>			
Appartenant à la caisse d'amortissement et destinés à être brûlés :			
Titres 3 p. % Belge. . . . .	»	20,000 »	20,000 »
<b>B.</b>			
Appartenant à la caisse des dépôts et consignations :			
Titres 2 1/2 p. % Belge. . . . .	6,749,580 86	3,200 »	6,752,780 86
— 3 p. % — . . . . .	31,048,000 »	»	31,048,000 »
— 4 p. % — (1 <sup>re</sup> série) . . . . .	14,020,525 52	415,750 »	15,042,275 52
— 4 p. % — (2 <sup>de</sup> — . . . . .	24,508,200 »	2,058,500 »	26,456,700 »
Obligations de 20 £ du Grand-Luxembourg . . . . .	793,500 »	5,645,000 »	6,438,500 »
— 4 £ — . . . . .	120,000 »	650,600 »	770,600 »
Actions privilégiées — . . . . .	4,279,500 »	»	4,279,500 »
Obligations 4 p. %, caisse d'annuités . . . . .	»	160 »	160 »
— 4 1/2 p. % — . . . . .	»	500 »	500 »
	82,026,106 38	8,771,710 »	90,797,816 38
<b>C.</b>			
Appartenant au fonds spécial (Réserve) :			
Titres 3 p. % Belge . . . . .	170,200 »	542,100 »	712,300 »
— 4 p. % — (1 <sup>re</sup> série) . . . . .	27,620 20	»	27,620 20
— 4 — — (2 <sup>e</sup> série). . . . .	»	28,000 »	28,000 »
	197,820 20	570,100 »	767,920 20
<b>D.</b>			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1871) :			
Livret de la caisse d'épargne . . . . .	2,988 27	»	2,988 27
<b>E.</b>			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1872) :			
Livret de la caisse d'épargne . . . . .	13,095 22	»	13,095 22
<b>F.</b>			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1875) :			
Livret de la caisse d'épargne . . . . .	6,745 78	»	6,745 78

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du gouverneur de cet établissement.	
<b>G.</b>			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1874)			
Livret de la caisse d'épargne . . . . .	48,577 44	•	48,577 44
<b>H.</b>			
Appartenant à la ville de Spa :			
Obligations 4 1/2 p. % de la caisse d'annuités . . . . .	•	138,200 •	138,200 •
<b>I.</b>			
Appartenant à la caisse générale d'épargne et de retraite :			
Titres 2 1/2 p. % Belge . . . . .	10,615,800 •	1,374,600 •	11,988,400 •
— 3 p. % — . . . . .	46,954,000 •	•	46,954,000 •
— 4 p. % — (1 <sup>re</sup> série) . . . . .	16,029,200 •	800,150 •	17,729,350 •
— 4 p. % — (2 <sup>de</sup> — ) . . . . .	11,601,800 •	1,227,300 •	12,829,100 •
Obligations de 20 £ du Grand-Luxembourg	5,786,500 •	74,500 •	5,861,000 •
— de 4 £ — . . . . .	1,205,500 •	10,100 •	1,224,600 •
— 5 p. % de la caisse d'annuités	•	14,370,300 •	14,370,300 •
— 4 1/2 p. % du crédit communal	3,563,900 •	•	3,563,900 •
— 4 p. % — . . . . .	1,000,000 •	•	1,000,000 •
— Vieille-Montagne . . . . .	•	2,500,000 •	2,500,000 •
— Dendre-et-Waes . . . . .	•	20,000 •	20,000 •
— Produits au Flénu . . . . .	•	141,000 •	141,000 •
— Forges de la Providence . . . . .	•	50,500 •	50,500 •
— Oignies, 5 p. % . . . . .	•	1,111,000 •	1,111,000 •
— Emprunt de la province de Brabant . . . . .	•	118,000 •	118,000 •
— Compagnie Immobilière 4 p. % . . . . .	•	1,800,000 •	1,800,000 •
— — 4 1/2 p. % . . . . .	•	1,335,500 •	1,535,500 •
— Levant du Flénu 4 1/2 p. % . . . . .	•	485,000 •	485,000 •
— Est belge . . . . .	•	495,000 •	495,000 •
— Charbonnage du Hazard . . . . .	•	600,000 •	600,000 •
— Namur-Liège . . . . .	•	798,500 •	798,500 •
— Flandre occidentale 1 <sup>re</sup> émission . . . . .	•	131,500 •	131,500 •
— — 2 <sup>e</sup> — . . . . .	•	442,500 •	442,500 •
— Quenast 1 <sup>re</sup> et 3 <sup>e</sup> série . . . . .	•	45,000 •	45,000 •
— — 2 <sup>e</sup> série . . . . .	•	38,000 •	38,000 •
— Liège à Maestricht . . . . .	•	285,500 •	285,500 •
— Braine à Gand . . . . .	•	252,000 •	252,000 •
— Nord de la Belgique . . . . .	•	1,051,000 •	1,051,000 •
— Anvers à Rotterdam . . . . .	•	897,000 •	897,000 •
— Sambre-et-Meuse 4 p. % . . . . .	•	240,000 •	240,000 •
— — 4 1/2 p. % . . . . .	•	547,000 •	547,000 •
— Plateaux de Herve . . . . .	•	352,500 •	352,500 •
— Anvers à Gand . . . . .	•	224,500 •	224,500 •
— Welkenraedt . . . . .	•	42,000 •	42,000 •
— Nord-Belge . . . . .	•	508,500 •	508,500 •
— Solvay et C <sup>ie</sup> . . . . .	•	3,000,000 •	3,000,000 •
— Mons à Hautmont . . . . .	•	6,000 •	6,000 •
Actions privilégiées : Bruxelles-Lille-Calais . . . . .	•	60,000 •	60,000 •
— — Tournai-Jurbise . . . . .	•	70,500 •	70,500 •
Cautionnements des comptoirs agricoles . . . . .	•	58,000 •	58,000 •
	97,654,700 •	35,538,050 •	133,193,650 •

Elle déclare en outre :

1° Que les vérifications auxquelles elle a procédé trimestriellement ont permis d'établir, chaque fois, la conformité du portefeuille avec les états de situation de ces institutions;

2° Que les obligations de la dette à 3 p. %, rachetées par la caisse d'amortissement, de même que les obligations et actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg remboursées par le Trésor, ont, selon le vœu de la loi et des règlements d'administration, été annulées en présence de l'un de ses membres.

La Commission a arrêté, de concert avec le délégué de M. le Ministre des Finances, le 31 décembre 1885, en conformité de l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, les écritures du journal et du grand-livre de l'année 1884, ainsi que le journal de l'année 1885, en ce qui concerne les opérations de la Trésorerie et de la Dette publique.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> avril 1886.

A. DANSAERT, *président*.

CASIER.

TACK.

DE VIGNERON.

TERCELIN-MONJOT.

